



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dysfonctionnements de la ligne 7 du métro

Question orale n° 567

Texte de la question

Mme Albane Gaillot attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les dysfonctionnements de la ligne 7 du métro, qui dessert la ville de Villejuif. La vitalité économique et la qualité de vie de Villejuif et des villes alentour se traduisent par une importante densité démographique. Du fait des denses déplacements pendulaires qui en découlent, un train toutes les 3 minutes 30 en période de pointe et toutes les 10 minutes en cas de perturbation ne suffisent pas à combler les besoins des habitants en matière de transports en commun. À ce problème de temps d'attente trop important s'ajoutent des incidents techniques à répétition et ce, sans qu'aucune information ne soit communiquée aux voyageurs et qu'aucun bus de substitution ne soit mis à leur disposition. La détérioration des conditions de transport a d'importantes conséquences sur la vie professionnelle et familiale des usagers. Aussi, elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin que la RATP et l'autorité organisatrice des transports Île-de-France Mobilités garantissent un service public allant dans le sens des usagers.

Texte de la réponse

DYSFONCTIONNEMENTS DE LA LIGNE 7 DU MÉTRO

M. le président. La parole est à Mme Albane Gaillot, pour exposer sa question, n° 567, relative aux dysfonctionnements de la ligne 7 du métro.

Mme Albane Gaillot. Madame la ministre chargée des transports, je me fais l'écho du mécontentement de mes concitoyennes et concitoyens quant aux dysfonctionnements de la ligne 7 du métro, qui dessert la ville de Villejuif.

La vitalité économique et la qualité de vie à Villejuif et dans les villes alentour se traduisent par une importante densité démographique. Près de 5 200 nouveaux habitants ont emménagé à Villejuif en 2018. Le territoire attire de grandes entreprises : le Crédit Lyonnais y est implanté depuis des années, Orange va bientôt s'y installer. Des déplacements pendulaires denses en découlent. Or un train toutes les 3 minutes 30 en période de pointe et toutes les 10 minutes en cas de perturbation ne suffisent pas à satisfaire les besoins des habitants en matière de transports en commun.

À ce problème de temps d'attente trop important s'ajoutent des incidents techniques à répétition – il y avait encore, ce matin, dix minutes d'attente entre deux rames – sans qu'aucune information de qualité ne soit donnée aux voyageurs, ni aucun bus de substitution mis à leur disposition.

La détérioration des conditions de transport a d'importantes conséquences sur la vie professionnelle et familiale des usagers : retards au travail, refus d'élèves en cours de français en raison d'un retard trop important, arrivées après la fermeture de l'accueil du centre de loisirs, et j'en passe.

Si la rénovation des rames est déjà engagée pour réduire les incidents matériels, il est nécessaire, j'en suis convaincue, d'aller plus loin, afin de mettre un terme à la dégradation des conditions de transport de nos concitoyens. Plusieurs solutions pourraient certainement être envisagées. Je pense notamment à l'automatisation de la ligne, qui semble constituer une solution technique concrète et efficace, entre autres pour réduire l'intervalle entre les trains. J'appelle l'attention du Gouvernement sur ce point.

Quelles mesures seront prises afin que la RATP et l'autorité organisatrice de transports, Île-de-France Mobilités, garantissent un service public de qualité, orienté vers les usagers – qui sont obligés de prendre le métro chaque jour – et facteur de mobilité, pour que se déplacer ne soit plus une contrainte, mais représente une réelle opportunité et une chance pour toutes et tous ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports*. Madame la députée, je suis bien consciente de l'importance que revêt la qualité des transports du quotidien dans la qualité de vie de nos concitoyens. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement en a fait sa grande priorité en matière de transports.

Néanmoins, je rappelle que l'autorité organisatrice des transports franciliens est Île-de-France Mobilités. C'est donc elle qui définit le niveau et la qualité de service demandés à la RATP, dans le cadre du contrat qui la lie à l'entreprise.

En 2017, sur les quatorze lignes de métro de la RATP, douze ont respecté l'objectif de régularité aux heures de pointe, qui a été fixé à 96,5 % de ponctualité pour les voyageurs. Seules les lignes 6 et 7 n'y sont pas parvenues. Le problème que vous soulevez est donc bien réel.

Les actions engagées par la RATP ont permis de réduire les irrégularités d'origine interne et de limiter certains incidents externes, notamment les interruptions de trafic dues à la présence d'un bagage oublié, grâce à l'intervention d'équipes de cyno-détection. Ces mesures ont permis d'augmenter le nombre de passages aux heures de pointe. L'indice de régularité aux heures de pointe est ainsi remonté de 96,3 % à 98,5 % en 2018.

C'est bien Île-de-France Mobilités qui est chargée de la qualité de service sur les lignes de métro. Néanmoins, l'État est conscient de la nécessité d'améliorer les conditions de déplacement et est engagé en faveur des transports du quotidien en Île-de-France dans le cadre de deux programmes.

Le premier est l'amélioration et le développement du réseau existant au travers du contrat de plan État-région Île-de-France, qui est le seul à disposer d'un volet relatif aux transports urbains. Celui-ci prévoit un investissement de 7,6 milliards d'euros, dont 1,4 milliard financé par l'État et 1,6 milliard par la Société du Grand Paris.

Le second est, bien sûr, le Grand Paris Express, qui vise à doter l'Île-de-France d'un métro automatique en rocade. Celui-ci aura une correspondance avec la ligne 7 à la station Villejuif-Louis Aragon, ce qui améliorera considérablement les capacités de déplacement des usagers de la ligne 7.

M. le président. La parole est à Mme Albane Gaillot.

Mme Albane Gaillot. Je vous remercie, madame la ministre, pour la clarté et la précision de votre réponse.

Données clés

Auteur : [Mme Albane Gaillot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 567

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#)

Réponse publiée le : 20 février 2019, page 1539

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2019](#)